

DISPOSITIF

APPEL A PROJETS SPORTIFS

A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Tours soutient les activités sportives développées par les associations à destination de la population tourangelle. Celle-ci se matérialise par des subventions accordées au titre du fonctionnement et de l'organisation d'évènements sportifs.

En complément, la Ville propose un dispositif d'Appel à projets (AAP) dont l'objectif est de susciter la mobilisation des associations sportives relevant du secteur fédéral autour des enjeux de lien social, d'éducation à la citoyenneté, de santé, de soutien à la pratique féminine du sport, en favorisant l'émergence de projets autour de quatre axes :

- Sport Solidaire et Citoyen
- Pratique féminine du sport
- Sport Santé
- Sport Adapté et Handisport.

L'objectif est également de déployer une offre d'actions équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Les projets sportifs proposés par les clubs dans le cadre des AAP peuvent prendre de nombreuses formes (animations, initiations, stages, etc.) et visent un public varié (âge, milieu social, santé). Les AAP peuvent également être ouverts aux adhérents Cité Club et Cité Club Préférence.

Ils se déroulent sur des périodes et durées diverses (temps scolaire ou vacances, périodes, cycles), et sur un territoire géographique étendu ou plus précis (Ville, quartier, site sportif).

I - CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU DISPOSITIF

Pour être éligible au dispositif d'Appel à projets, il faut remplir les 4 conditions suivantes :

- L'association sportive doit être affiliée à :
 - une Fédération olympique ou affinitaire ;
 - ou une Fédération avec au moins une discipline de haut niveau non olympique ;
 - ou une Fédération paralympique.
- L'association doit avoir au minimum une année d'existence au moins à la date de dépose du projet.
- L'association doit avoir son siège social à Tours ou développer ses pratiques sportives de façon permanente et majoritairement sur le territoire de la Ville.
- L'action doit bénéficier en priorité à des non licenciés.

II - LES AXES

Les projets proposés par l'association doivent s'inscrire dans les axes suivants :

A - SPORT SOLIDAIRE ET CITOYEN

La Ville souhaite accompagner les associations sportives dans le développement de projets socio-sportifs visant à favoriser l'engagement des personnes participantes et l'éducation à la citoyenneté par le sport.

Les attendus des projets axés sur la pratique du sport solidaire et citoyen :

- Activités sportives diversifiées et/ou peu connues afin notamment de favoriser la découverte de nouveaux sports ou d'en développer la pratique sur le territoire ;
- Interventions en milieu scolaire dans les écoles élémentaires municipales situées de préférence en QPV ;
- Inclusion par le sport dans les Q.P.V. ;
- Valorisation de la mixité, responsabilisation individuelle et prise en compte du collectif, de la cohésion de groupe ;
- Promotion de la citoyenneté et capacité à impliquer les participants au sein d'un collectif (quartier, groupe...) ;
- Création ou renforcement du lien intergénérationnel en valorisant notamment la transmission d'expériences, de savoirs et la solidarité ;
- Mise en place des activités en extérieur et/ou dans un quartier différent afin de favoriser la mixité et la découverte d'autres milieux ;
- Développer les compétences sociales, notamment en valorisant les règles de vie commune, la relation aux autres, la capacité à construire avec les autres et à jouer avec les autres ;
- Aider à prendre conscience de ses capacités et développer l'estime de soi ;
- Transmettre les notions de règles, de respect et de fairplay.

B - PRATIQUE FEMININE DU SPORT

Dans le but de développer la pratique sportive féminine afin de réduire les inégalités d'accès et de pratique et proposer des espaces de socialisation, les attendus des projets axés sur la pratique féminine sont :

- Valoriser et développer la pratique sportive féminine pour toutes ;
- Promouvoir et encourager la pratique sportive des femmes qui en sont éloignées pour des raisons sociales, de santé ou financières.
- Permettre aux femmes d'accéder plus facilement au sport, en particulier celles contraintes par les obligations familiales ;
- Encourager les femmes pouvant être concernées à retrouver confiance en elles par une pratique positive du sport ;
- Faire sortir de l'isolement les femmes qui subissent plus fortement les impacts de la crise sociale.

C - SPORT SANTE

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, les attendus des projets axés sur la pratique du sport santé sont :

- Amener les personnes vers une activité physique et sportive régulière. Il s'agit d'aider les personnes les plus fragiles, touchées par la maladie, le vieillissement, le handicap ou l'isolement, à pratiquer une activité bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé. Ces activités pourront s'adresser à tout type de public dans une logique de prévention. Ces activités pourront s'adresser à tout type de public dans une logique de prévention.

D - SPORT ADAPTE ET HANDISPORT

Les attendus des projets axés sur le Sport Adapté (handicap mental et/ou psychique) et le Handisport (handicap moteur ou sensoriel) sont :

- La mise en place d'actions de sport partagé en réunissant sur un même lieu de pratique des sportifs valides et en situation de handicap pour partager un moment privilégié autour de la pratique sportive en lien avec une association sportive relevant de la FFSA et FF Handisport ou inversement.

III - CONDITIONS DE LA PARTICIPATION MUNICIPALE

Chaque association sportive peut proposer jusqu'à 5 projets.

Chaque projet doit s'inscrire dans un axe spécifique et être présenté de façon à évaluer sa pertinence au regard des attendus du projet.

Chaque projet retenu pourra bénéficier d'une subvention maximale de 2 000 €.

Le montant de la contribution municipale au titre d'un projet ne pourra pas excéder 50 % de son cout global.

IV - CALENDRIER PREVISIONNEL

Les associations éligibles doivent déposer auprès de la Direction des Sports une fiche « Proposition de projet sportif AAP » pour chacun de leurs projets sportifs s'inscrivant dans l'un des 4 axes définis.

La Direction des Sports examine l'ensemble de ces propositions d'actions, et sélectionne celles dont les objectifs et conditions de réalisation répondent aux buts et actions recherchées par le dispositif des AAP.

Au terme de la période de réalisation du projet, le club doit transmettre à la Direction des Sports un bilan de chaque projet.

Le versement des subventions intervient lorsque la délibération du Conseil Municipal devient exécutoire, et après signature d'une convention entre la Ville et le club selon le montant des subventions reçues par le club sur l'exercice civil.

Période de réalisation des actions	Octobre 2022 à juin 2023
Dépôt des projets d'actions AAP par les associations	Le 30 septembre 2022 au plus tard
Examen des projets d'actions AAP par la Direction des Sports, puis l' élu aux sports.	1 ^{ère} quinzaine d'octobre
Retour aux associations des projets d'actions retenus	Fin octobre
Envoi par les clubs d'un bilan pour chaque projet sportif à la Direction des Sports.	Le 31 mai 2023 au plus tard
Période de réalisation des actions	Juillet et août 2023
Dépôt des projets d'actions AAP par les associations	Le 28 février 2023 au plus tard
Examen des projets d'actions AAP par la Direction des Sports, puis l' élu aux sports.	1 ^{ère} quinzaine de mars
Retour aux associations des projets d'actions retenus	Fin mars
Envoi par les clubs d'un bilan pour chaque projet sportif à la Direction des Sports.	Le 10 septembre 2023 au plus tard

V - DEPOT DES DOSSIERS AAP

Pour répondre, le porteur de projet devra déposer son dossier en utilisant le téléservice disponible sur le site www.tours.fr ou en l'envoyant à : s.brossard@ville-tours.fr ou à sport@ville-tours.fr

En cas d'impossibilité technique d'envoyer le dossier en version numérique, vous pouvez déposer le dossier à l'accueil de la Direction des sports - 37 rue Galpin Thiou - 37000 Tours

MODELES DE FICHES AAP (à mettre à jour pour chaque saison sportive)

APPELS A PROJETS 2022/2023

PROPOSITION DE PROJET SPORTIF

→ REMPLIR 1 FICHE PAR PROJET SPORTIF

Pour répondre, le porteur de projet devra déposer son dossier :
- en utilisant le téléservice disponible sur le site www.tours.fr
- ou en l'envoyant à : s.brossard@ville-tours.fr ou à sport@ville-tours.fr

pour le 30 septembre 2022 au plus tard

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Sigle :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse courriel :

Numéro SIRET :

Adresse de correspondance, si différente :

.....

.....

Code postal : Commune :

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE ET DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Adresse courriel :

La personne chargée du dossier

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Adresse courriel :

Identification du projet sportif	Axe du projet : <input type="checkbox"/> Sport Solidaire et Citoyen <input type="checkbox"/> Sport Féminin <input type="checkbox"/> Sport Santé <input type="checkbox"/> Sport Adapté et Handisport
	Titre du projet :
	Description du projet :
Période de réalisation du projet	Période : <input type="checkbox"/> Vacances scolaires <input type="checkbox"/> Hors vacances scolaires, précisez : <input type="checkbox"/> Intervention auprès des classes <input type="checkbox"/> Intervention hors temps scolaire (mercredis, soirs, etc.) Horaires : de à Durée : <input type="checkbox"/> Nombre de jours (total) : <input type="checkbox"/> Nombre d'heures (total) :
	<input type="checkbox"/> Tours <input type="checkbox"/> Quartier de Tours, précisez : <input type="checkbox"/> Site sportif ou autre site dans Tours, précisez : <input type="checkbox"/> Hors de Tours, précisez :
Publics ciblés	<input type="checkbox"/> Tous âges <input type="checkbox"/> Tranche d'âge. Préciser : de à <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Mixte Sport partagé (valide et non valide) : : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Statut des participants : <input type="checkbox"/> Licenciés <input type="checkbox"/> Non licenciés <input type="checkbox"/> Les deux Nombre de participants : dont non licenciés :

Encadrants	<input type="checkbox"/> Diplômés. Nombre d'encadrants : Types de diplôme ou qualification : <input type="checkbox"/> Non diplômés. Nombre d'encadrants :
Conditions d'accès pour le participant	Inscription préalable obligatoire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Participation financière : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Si oui, montant :

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET SPORTIF

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
60 - Achats		74 - Subvention	
Prestations de services		Ville de Tours	
Achats de matières et fournitures		Conseil départemental	
Autres fournitures		Région Centre	
61 - Prestations de service		État	
Locations		Autres collectivités	
Entretien et Réparation		75 - Autres produits de gestion	
Assurance		Cotisations des participants	
62 - Autres services extérieurs		Dons	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Partenaires privés	
Publicité, Impression, Publication		Autofinancement	
Déplacements		Autres recettes (à préciser)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres dépenses (à préciser)			
Total des dépenses		Total des recettes	

Fait à Tours, le

Pour l'Association
Le Président/La Présidente,
(Prénom NOM)

APPELS A PROJETS 2022/2023

BILAN DU PROJET SPORTIF

→ REMPLIR 1 FICHE BILAN PAR PROJET SPORTIF

Pour répondre, le porteur de projet devra déposer son dossier :
en l'envoyant à : s.brossard@ville-tours.fr ou à sport@ville-tours.fr

pour le 31 mai 2023 au plus tard

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Téléphone : Adresse courriel :

Identification du projet sportif	Axe du projet : <input type="checkbox"/> Sport Solidaire et Citoyen <input type="checkbox"/> Sport Féminin <input type="checkbox"/> Sport Santé <input type="checkbox"/> Sport Adapté et Handisport Titre du projet :
Période de réalisation du projet	Période : <input type="checkbox"/> Vacances scolaires <input type="checkbox"/> Hors vacances scolaires, précisez : <input type="checkbox"/> Intervention auprès des classes <input type="checkbox"/> Intervention hors temps scolaire (mercredis, soirs, etc.) Horaires : de à Durée : <input type="checkbox"/> Nombre de jours (total) : <input type="checkbox"/> Nombre d'heures (total) :
Localisation du déroulement du projet	<input type="checkbox"/> Tours <input type="checkbox"/> Quartier de Tours, préciser : <input type="checkbox"/> Site sportif ou autre site dans Tours, préciser : <input type="checkbox"/> Hors de Tours, préciser :
Publics ciblés	<input type="checkbox"/> Tous âges <input type="checkbox"/> Tranche d'âge. Préciser : de à <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Mixte Sport partagé (valide et non valide) : : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Statut des participants : <input type="checkbox"/> Licenciés <input type="checkbox"/> Non licenciés <input type="checkbox"/> Les deux Nombre de participants : dont non licenciés :

Encadrants	<input type="checkbox"/> Diplômés. Nombre d'encadrants : Types de diplôme ou qualification : <input type="checkbox"/> Non diplômés. Nombre d'encadrants :
Conditions d'accès pour le participant	Inscription préalable obligatoire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Participation financière : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Si oui, combien :

BILAN FINANCIER DU PROJET SPORTIF

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
60 - Achats		74 - Subvention	
Prestations de services		Ville de Tours	
Achats de matières et fournitures		Conseil départemental	
Autres fournitures		Région Centre	
61 - Prestations de service		État	
Locations		Autres collectivités	
Entretien et Réparation		75 - Autres produits de gestion	
Assurance		Cotisations des participants	
62 - Autres services extérieurs		Dons	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Partenaires privés	
Publicité, Impression, Publication		Autofinancement	
Déplacements		Autres recettes (à préciser)	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres dépenses (à préciser)			
Total des dépenses		Total des recettes	

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur ce document.

Fait à Tours, le

**Pour l'Association
Le Président/La Présidente,
(Prénom NOM)**